

des ADS dans une collectivité



L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

CONTEXTE DE LA CAC

NORMES CNIG

MIGRATION

DES

DONNEES

ETUDES

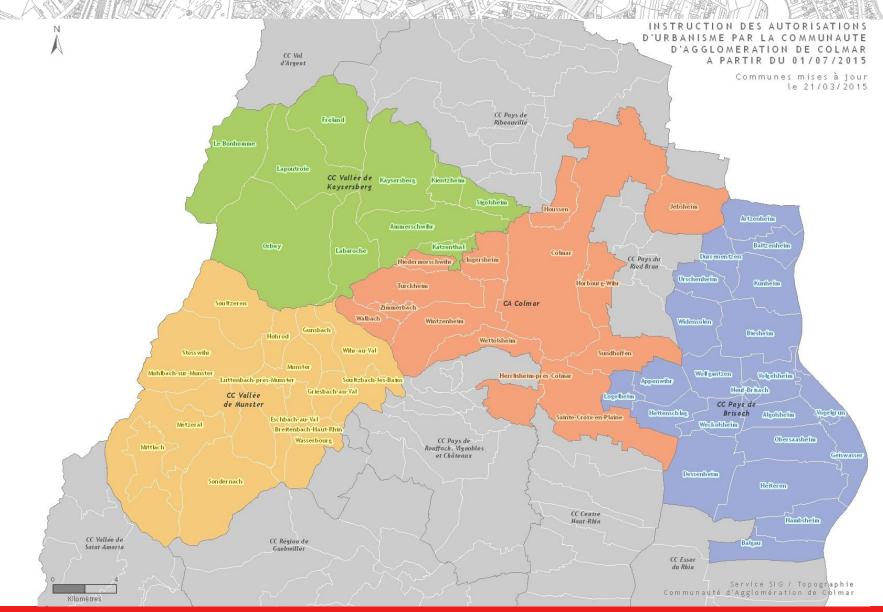
DIFFUSION

DES

DONNEES

AIDE A L'ADS

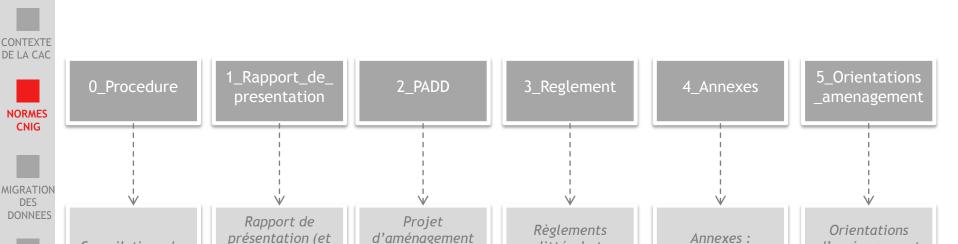
RESUME



Communauté d'Agglomération de Colmar - Journée d'Animation CIGAL - 23/04/2015

LES PRESCRIPTIONS DU CNIG

Gestion des pièces écrites



et de

développement

durable

littéral et

graphique,

prescriptions

d'aménagement

et de

programmation

réseaux, SUP,

PPRI...

DONNEES

BUREAUX

ETUDES

DIFFUSION DES DONNEES

> AIDE A L'ADS

Compilations des

délibérations

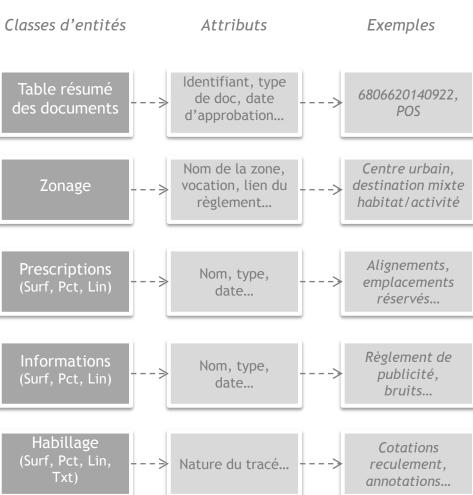
note de

présentation si

modification)

LES PRESCRIPTIONS DU CNIG

Modèle de données SIG



DONNEES DONNEES BUREAUX **ETUDES DIFFUSION** DES **DONNEES** AIDE A L'ADS

NORMES

CNIG

MIGRATION

DES

LA MIGRATION DES DONNEES

Prescriptions surfaciques: exemple des alignements

Type: 11- Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...)

Champs prévus par les prescriptions du CNIG:

Nom de la prescription	Libellé court	Type de prescription	Nom du fichier du règlement	URL du règlement	Date de validation (et non approbation)
---------------------------	---------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	---

Champs de travail à ajouter :

Numéro (référence du POS)	Voie concernée	Classé ou déclassé	Origine (POS ou enquête publique)	Date de création de l'objet	Date de publication en Préfecture	Nom temporaire	Réalisé (oui / non)
---------------------------------	-------------------	-----------------------	---	-----------------------------------	--	-------------------	------------------------

Etapes de l'intégration :

- Géodatabase ESRI
- Manipulations pour coller aux standards
- Mise à jour

DE LA CAC











DONNEES EXTERIEURES















Convention ADS pour les communes

- Informations nécessaires à l'instruction (servitudes...)
- Modifications du document d'urbanisme
- Données livrées au standard CNIG
- Réception rapide après approbation

Cahier des charges pour les bureaux d'études

- Structuration des données et dénominations
- Métadonnées
- Renseignement des valeurs obligatoires
- Fond de plan de référence
- Topologie
- Qualité géométrique

HOMOGENEITE ET DIFFUSION DES DONNEES

Base de données unique pour les services de l'Agglomération

DE LA CAC

NORMES CNIG

MIGRATION

DONNEES

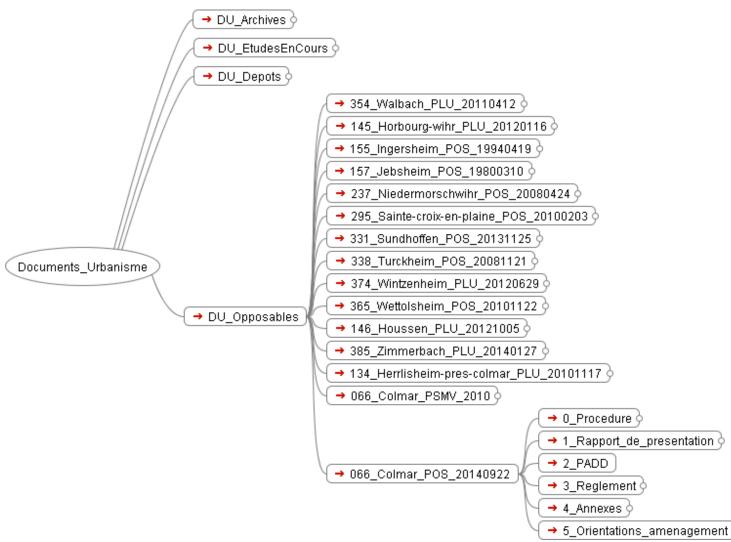
ETUDES

DIFFUSION DES

DONNEES

AIDE

A L'ADS



HOMOGENEITE ET DIFFUSION DES DONNEES

Porte d'entrée : page sommaire

NORMES

CNIG

DES

ETUDES

DES

AIDE A L'ADS



AIDE A L'ADS

Qualité des données et arbitrage pour l'ADS : Exemple des Servitudes d'Utilité Publique







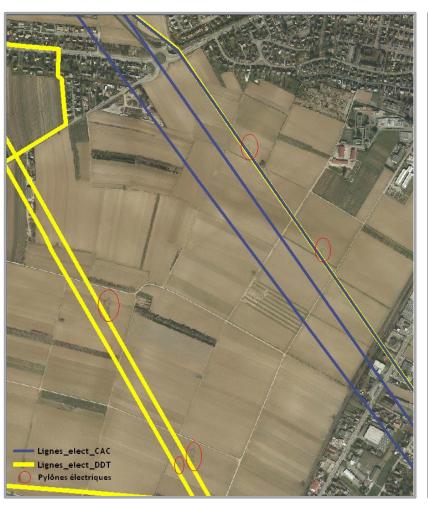












Lignes électriques aériennes (I4)

Localisation des Monuments Historiques (AC1)

AIDE A L'ADS

Création d'un Certificat d'urbanisme

Référence cadastrale de la parcelle :					
OK 161 RTE DE ROUFFACH					
1 - Plan d'Occupation des Sols approuvé le 15 juin 1992, mis à jour le 6 novembre 1994, modifié le 3 mars 1997,					
mis à jour le 6 novembre 1997 et le 28 septembre 1998, modifié le 5 juillet 1999, le 6 mars 2000 et le 25 avril 2005, ayant fait l'objet d'une révision simplifiée le 19 décembre 2005, mis à jour le 12 mai 2011, le 17 mai 2011, le 20	12 - Servitudes de réseaux				
juin 2011, modifié le 19 décembre 2011, le 18 juin 2012 et mis à jour le 24 septembre 2012, ayant fait l'objet d'une	☐ 13-Canali sation de tran sport et de distribution de gaz (à moins de 50 m)				
modification simplifiée le 17 décembre 2012, modifié le 23 septembre 2013 et le 22 septembre 2014.	✓ PT1-Protection radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques				
☑ Zonage : UY	☐ PT2-Transmissions radioélectriques concernant la protectioncontre les obstacles des centres d'émissions et de récep				
2 - Nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain	exploités par l'Etat				
✓ Articles d'ordre public du R.N.U (R111-2 à R111-21 du code de l'Urbanisme)	PT3-Communications téléphoniques et télégraphiques				
□ Lotissement	☐ P13-communications telephoniques et telegraphi ques ☐ A5-Pose de canalisations publiques assainissement				
☐ Arrêté de péril	· ·				
3 - Droit de préemption	A5-Pose de can alisations publiques eau potable				
Droit de préemption : Droit de Préemption Urbain Simple au profit de la Ville de Colmar	☐ 14-Lign es électriques				
☑ La Commune n'a pas instaur é de Droit de Préemption Urbain sur les fonds de commerce	13 - Servitudes d'infrastructures				
Le droit de préemption de la SAFER d'Alsace s'applique à tous les biens à vocations agricoles.	T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitu des relatives au chemin de fer				
4 - Rénovation urbaine	☐ Int1-Voisinage des cimetières				
☐ Péri mètre de rénovation ur baine	☐ EL3-Servitude de halage et de marchepied				
5 - Alignement ou Emplacement réservé	14 - Servitudes liées à l'aérodrome				
Servitude d'alignement	☐ Servitude de bruits aéronautiques				
☐ Emplacement réservé	☑ Sel Micule de or alls servinada ques ☑ T5 Aérodro me dégagement				
6 - Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques	T7 Aérodro me installations particulières				
Plan de Prévention des Risques d'Inondation	·				
☑ La Commune n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de Prévention de Risques Technologiques 7 - Servitudes de patrimoine	Parcell e située à moins de 2 km de l'aérodrome (Consultation o bligatoire de la D.G.A.C.)				
7 - Servitudes de patrimoine ☑ Servitude archéologique : B-01682 (zone de type B du périmètre de protection du patrimoine archéologique (au sens de	15 - Servitudes militaires				
l'arrêté n°2003/123 du Préfet de Région du 25/06/03). Tout projet d'une emprise supérieure à 300 m² doit être soumis	AR6-Abord des champs de tir				
po ur avis au service régional de l'archéologie.)	16 - Servitudes d'exploitation				
AC1 : protection des monuments historiques (périmètre du champ de visibilité)	☐ Zone d'expl oitation des carri ères				
☐ AC1 : protection des monuments historiques (monuments classés ou inscrits)	17 - Taxes et participations d'urbanisme				
☐ Site inscrit	☑ Taxe d'aménagement (4%)				
A1-Protection des bois et forêts	☑ Taxe de Redevance Archéologique				
8 - Servitudes liées aux bruits et/ou aux voies de circulation	Participation pour le financement de l'assainissement collectif (participation à verser à la Communauté d'Agglomération				
☐ Marge de recul par rapport aux voi es à grande circulation	▶ Participation pour le financement de l'assainissement collectif (participation à verser à la communaute o Agglomeration Colmar lors du raccordement au réseau public)				
Servitudes de bruits des voies de circulation : Bruit voies de circulation Cat 1 - Secteur affect é 300m					
Servitudes de bruits des voies de circulation : Bruit voies de circulation Cat 3 - Secteur affect é 100m	18 - Informations				
9 - Servitudes d'environnement	☐ Nécessité d'une rectification de limites de la parcelle par l'intégration d'une surface déclassée du domaine public				
☐ Espace boisé classé ☐ Zone de plantations à réaliser	Risque Sismique : la commune est classée en zon e 3 pour le risque sismique correspondant à une sismici té modérée (cf.				
☐ 20ne de prantations a realiser ☐ A4-Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	décrets 2010-1254 et 2010-1255 et de l'arrêté ministériel du 22 octobre 2010).				
A4-remains riverains des cours d'eau non domainaux Aire de reconquête du Grand Hamster d'Alsace (Cricetus cricetus). Milieu : très favorable. Tous les projets de plus de 1 h	☐ Information complémentaire				
sont soum's à une étude préalable à la réalisation des travaux comprenant : l'étude de la fragmentation et de la	Etabli à Colmar, le : 10/04/2015				
connectivité des milieux, les données relatives à la présence historique et au comptage récent du Grand Hamster.					
10 - Servitudes de protection des eaux potables					
☐ AS1-Péri mètre de protection des eaux potables					
☐ AS1-Périmètre de protection des eaux potables Forage					
11 - Règles spécifiques pour les enseignes et la publicité					

☐ Périmètre détaillé d'autorisation d'enseignes ☑ Règlement de publicité : Zone 3

DE LA CAC

NORMES CNIG

MIGRATION DES DONNEES

DONNEES BUREAUX ETUDES

DIFFUSION DES DONNEES

> AIDE A L'ADS



- Structuration des données pour la gestion et la diffusion
- Export vers le Géoportail
- Assurer l'homogénéité de la part des bureaux d'études
- Assister les instructeurs et alimenter les outils ADS













